



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

### Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

Afin d'aider les familles à réduire leur production de déchets générés par les couches jetables et dans un souci de protection de l'environnement, la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant s'est dotée d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.

Le programme consiste en une aide financière accordée aux citoyens pour le remboursement de 50 % du coût d'achat, avant taxes, jusqu'à concurrence de 200 \$.

#### Modalités

- Une seule aide financière par famille.
- L'enfant doit être âgé de moins d'un (1) an au moment de la demande.
- La personne qui fait la demande doit être le parent ou un tuteur légal, et elle doit résider sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant.
- Le formulaire de demande doit être déposé au bureau municipal dans un délai de soixante (60) jours de la date d'achat.
- Pour bénéficier du présent programme, toute personne devra faire la preuve de son admissibilité en fournissant les documents requis au soutien de la demande :
  - Formulaire de demande de remboursement
  - Facture originale
  - Preuve de résidence (ex. : bail, compte de taxes, permis de conduire)
  - Preuve de naissance de l'enfant

Pour plus d'informations, contactez la municipalité au 418-852-2801, par Messenger ou par courriel à [info@stgabrielkam.ca](mailto:info@stgabrielkam.ca).

  
Gilles DesRosiers, maire

  
Sylvie Dionne, d.g. et greffière-trésorière

**Adopté le 4 février 2025**